

gner en se jetant tête baissée entre deux adversaires excités et déterminés. Mais autant que nous avons pu le faire par nos entrevues, notre influence, nos conseils, nous avons travaillé à amener si possible, un règlement en faisant disparaître les causes de mécontentement. Nos conseils ne furent pas acceptés. Ils avaient été donnés après mûre délibération, ils furent soigneusement examinés, puis rejetés.

M. MONK : Peut-on savoir quels sont les représentants qui ont été envoyés ici ?

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES : Je suis convaincu que l'honorable député (M. Monk) désire comme moi un règlement satisfaisant des présentes difficultés, et il comprendra que donner des détails et citer des noms, pourrait compromettre l'issue des négociations qui se poursuivent encore.

Depuis le commencement des troubles, il y a eu continuellement à Montréal un homme haut placé et en contact intime avec le gouvernement qui n'a pas cessé de faire des propositions aux deux partis et de travailler à les mettre en relations. Tout le temps nous avons été en communication quotidienne avec lui et même depuis que ce débat est commencé, l'honorable premier ministre a reçu des dépêches qui le tiennent au courant de la situation. L'honorable député de Toronto-ouest (M. Clarke) a posé une question bien naturelle, mais je suis convaincu qu'il trouvera aussi naturel de ma part de lui répondre qu'il n'y aurait rien à gagner en divulguant les confidences qui nous ont été faites par les deux côtés, même si nous avions le droit de le faire.

M. INGRAM : Le directeur général des Postes peut-il nous dire si les offres ont été repoussées par un seul côté ou par les deux.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES : J'espère que l'honorable député n'insistera pas sur ce point. Il a le même objet que nous en vue, et il est très important que le gouvernement puisse posséder, en tout temps, la confiance absolue des contestants dans un conflit industriel, non seulement dans cette occasion-ci, mais en toutes occasions. Si l'on veut que l'influence du gouvernement ait quelque poids, il est indispensable qu'il possède la confiance absolue des contestants, quel que grand que soient les torts de l'une ou de l'autre partie en cause. C'est uniquement pour cette raison et non pour cacher quelque chose que je parle ainsi.

L'honorable député de Toronto-ouest insiste pour que nous fassions quelque chose. Il n'y a que deux choses à faire en présence d'une grève. S'il y avait une loi obligeant les ouvriers de retourner à l'ouvrage on pourrait l'invoquer. Mais le Canada est un pays libre, et cette loi n'existe pas dans nos statuts. Je ne crois pas qu'un seul d'entre nous voudrait la voter. L'autre moyen consiste dans la conciliation amicale, et à faire intervenir l'influence de l'opinion publique.

Mais dans l'emploi de l'un ou l'autre de ces deux moyens, il faut savoir choisir son temps. Il vient un moment où l'intervention serait efficace ; il y en a d'autres où elle n'aurait aucun effet.

Il est difficile de choisir le moment précis. Il ne semble pas encore venu dans le cas actuel, puisqu'aucune des deux parties ne peut être amenée à accepter les ouvertures amicales du gouvernement. Ce que nous pourrions faire de plus, pour le moment, je ne saurais le dire. L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) prétend qu'il est de mon devoir de faire une déclaration. J'espère qu'il n'a pas supposé que je craignais ou négligeais de faire mon devoir. Je me suis levé plusieurs fois pour prendre la parole, mais comme d'autres désiraient aussi être entendus, je leur ai cédé la place ; ce n'était pas parce que je préférerais ne pas donner ces quelques explications.

Quant à faire payer les dépenses par le gouvernement la loi sur ce point est ce qu'elle a toujours été depuis la confédération. Elle n'a pas changé. Elle n'a pas été faite par le gouvernement actuel, ni par le gouvernement précédent, mais elle a été ratifiée par le parlement et par l'opinion publique, depuis une génération et plus. Cette loi dit que les frais encourus pour appeler la milice sous les armes seront à la charge de la municipalité qui l'aura appelée.

A l'heure qu'il est nous avons à Montréal un homme occupant une haute position dans le pays, qui travaille à amener les contestants à accueillir favorablement les offres du gouvernement, pour arriver à une entente. Il a fallu beaucoup de temps au Président des Etats-Unis pour régler la grève de l'anthraxite. Pendant un certain temps, les grévistes ont repoussé ses ouvertures. La grève a duré cinq mois et a abouti à un désastre national dont les fustes effets se sont fait sentir au delà des frontières de ce pays. Nous en avons souffert nous-mêmes. Le président qui avait échoué d'abord, finit par réussir.

Si la lutte actuelle se prolonge les contestants deviendront peut-être mieux disposés à écouter nos conseils et tout ce que je puis dire au nom du gouvernement, c'est que nous sommes prêts et que nous attendons avec impatience le moment où les deux parties en cause nous permettront d'être l'intermédiaire qui rétablira la paix.

Le PREMIER MINISTRE : M. l'Orateur, avant de clore ce débat permettez-moi de relever une assertion faite, il y a un instant, par l'honorable député de Montmorency (M. Casgrain) et qui mérite d'être prise en sérieuse considération par tous les membres de cette Chambre. Il nous a dit qu'un certain nombre de volontaires qui sont actuellement en service sur les quais de Montréal sont menacés de destitution par leurs patrons, s'ils ne retournent pas à leurs occupations. J'aime à croire que l'honorable député de Montmorency a été mal informé.